



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mars 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 134 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

### Premier volet : plan-cadre

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	2
II. Objectifs à long terme de l'Organisation . . . . .	2
III. Priorités pour 2016-2017 . . . . .	9
IV. Structure et format . . . . .	10
A. Objectif de l'Organisation . . . . .	11
B. Réalisations escomptées du Secrétariat . . . . .	11
C. Indicateurs de succès . . . . .	12
D. Stratégie . . . . .	12
E. Textes portant autorisation du programme . . . . .	12
Annexe	
Entités chargées de l'exécution des sous-programmes . . . . .	13

\* A/69/50.



## I. Généralités

1. Le cadre stratégique pour la période 2016-2017 a été établi en application des résolutions 58/269, 59/275, 61/235, 62/224, 63/247, 64/229, 65/244, 66/8, 67/236 et 68/20 de l'Assemblée générale et de la circulaire portant Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8).

2. Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir, à titre d'essai, et de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique biennal destiné à remplacer le plan à moyen terme sur quatre ans et réunissant les deux éléments suivants en un seul document : dans un premier volet, un plan-cadre fixant les objectifs à long terme de l'Organisation, et dans un deuxième volet, un plan-programme biennal portant sur deux ans. D'après les dispositions énoncées par l'Assemblée, le cadre stratégique sera la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies et c'est sur la base de ce document que seront accomplis la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation, conformément au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>1</sup>.

## II. Objectifs à long terme de l'Organisation

3. L'un des principaux intérêts du cadre stratégique, pour les États Membres, est la définition d'objectifs à long terme conformes à tous les mandats pertinents assignés par les organes délibérants dans tous les domaines d'activité de l'Organisation. Il serait incommode de dresser la liste de tous les mandats pertinents mais leur ensemble constitue la base des propositions pour la période 2016-2017. Par conséquent, le cadre stratégique pour la période 2016-2017 traduit en programmes et sous-programmes les activités prescrites par les organes délibérants. Un résumé des principaux textes portant autorisation des travaux figure à la fin de chaque programme dans le plan-programme biennal.

4. Comme le veut la pratique établie, les objectifs exposés dans le plan-programme biennal ne sont pas limités à une période de deux ans et contribuent donc aux objectifs généraux à long terme de l'Organisation. Conformément à la résolution 59/275, le cadre stratégique pour 2016-2017 a été établi compte dûment tenu des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux conclus depuis 1992, ainsi que dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolutions 66/288 et 67/203). Les priorités arrêtées pour la période 2016-2017 sont exposées à la section III ci-après, tandis que la section IV est consacrée au mode d'articulation et à la structure du cadre stratégique et montre comment les mandats assignés par les organes délibérants sont incorporés au cadre stratégique.

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 6, (A/67/6/Rev.1)*, pour plus d'informations sur l'introduction du plan-programme biennal.

5. L'Organisation des Nations Unies a des chances mais aussi des difficultés. Les progrès de la mondialisation ne cessent de relier les nations et les peuples comme jamais auparavant. La mondialisation a des effets positifs tels que l'essor des communications mondiales, une meilleure connectabilité et un plus large accès à l'information et à la technique. Par ailleurs, elle risque de rendre plus complexes les menaces mondiales et d'en accélérer la propagation. Il restera fondamental d'éliminer la pauvreté et de lutter contre la faim, la malnutrition et le chômage des jeunes, en même temps que de remédier à la dégradation persistante de l'environnement et aux effets négatifs des changements climatiques. La violence dans les sociétés et au-delà des frontières continue de fragiliser la paix et la stabilité dans de nombreuses régions du monde, dont certaines subissent les méfaits d'une symbiose qui s'est créée entre la criminalité organisée et les guerres civiles ou les conflits internationaux.

**Promotion d'une croissance économique soutenue  
et d'un développement durable**

6. L'Organisation devra redoubler d'efforts pour aider les États Membres à élaborer des politiques et des programmes qui leur permettront de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et en particulier de tenir les engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en 2002 à Monterrey (Mexique), du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), du Sommet mondial tenu en 2005 à New York et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). En outre, elle examinera la suite donnée aux accords qui se concluront en 2015 dans plusieurs domaines essentiels, notamment le programme de développement pour l'après-2015 comme en matière d'objectifs de développement durable, de financement du développement durable et de changements climatiques.

7. Il demeure urgent de répondre aux besoins des populations les plus marginalisées et les plus vulnérables dont la capacité de faire face a été gravement mise à mal par une série d'autres crises causées par les changements climatiques, les pénuries de nourriture et de carburant, et la récession économique et financière mondiale. En 2016-2017, il faudra intensifier les efforts amorcés pour résoudre ces problèmes, notamment l'aide fournie par l'ONU aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes qui renforcent la sécurité alimentaire, facilitent le commerce, consolident la protection sociale et favorisent la création d'emplois et la stabilité sociale. L'Organisation devra collaborer étroitement avec les groupements d'États Membres pour faire en sorte que les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables ne soient pas laissées pour compte. Il faudra redoubler d'efforts durant les deux dernières années de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), dans le cadre de laquelle l'Assemblée générale a confirmé que cette tâche était pour le monde le plus important défi à relever, et une nécessité de premier ordre pour le développement durable, particulièrement dans les pays en développement. En favorisant et en appuyant la coopération internationale au bénéfice d'un développement durable pour tous, l'ONU tentera de renforcer les effets de synergie entre les trois grandes composantes de son action : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

8. L'action mondiale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles doit être menée avec plus de constance. Les mesures prises pour lutter contre toutes les formes de violence à leur égard, dans les situations tant de conflit qu'hors conflit, devront également être renforcées. De même, l'Organisation devra collaborer avec les États Membres afin de faire valoir la capacité de direction des femmes et leur participation à tous les niveaux de décision, notamment en matière de paix, de sécurité et d'aide humanitaire, et de renforcer leur indépendance économique, tout en œuvrant pour que les plans et les budgets prennent mieux en compte le souci de l'égalité des sexes. Beaucoup a déjà été fait dans l'Organisation pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mais beaucoup reste à faire.

9. La menace mondiale que sont les changements climatiques ne saurait être sous-estimée : pour notre génération, c'est le défi suprême. Les scientifiques estiment que la hausse des températures conduira à la montée des mers et des océans, à la disparition des basses terres, à la modification des tableaux de morbidité et des cycles agricoles de croissance, et à des déplacements massifs de population. À terme, l'économie mondiale, les voies de développement et la sécurité internationale seront touchées. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en 2011 à Durban (Afrique du Sud) a lancé un processus pour élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu sur les changements climatiques ayant valeur juridique en 2015 pour mise en œuvre dès 2020. L'Organisation continuera de collaborer avec les États Membres afin d'appuyer à bon escient l'application des textes.

10. La sécurité alimentaire étant un moteur important de la croissance économique et du développement durable, l'ONU continuera à cet égard d'aider les pays dans plusieurs domaines, tels que l'aide alimentaire immédiate, la nutrition, la protection sociale et les filets de sécurité, le soutien à la production alimentaire des petits exploitants, le commerce et l'accès aux marchés, et la gestion durable des ressources naturelles.

11. Pour relever les défis du développement et de la viabilité économique, l'ONU continuera de tenir compte de la croissance et de l'évolution démographiques et des migrations, qui devraient s'amplifier de façon notable d'ici à 20 ans. L'augmentation de la population grèvera lourdement les ressources et les institutions. Face à leurs difficultés économiques et sociales, les jeunes chômeurs, notamment dans les pays où la population jeune augmente, pourront être tentés de recourir à la violence et d'aggraver les déséquilibres locaux et régionaux. Le vieillissement de la population des pays développés et d'un nombre croissant de pays en développement soumettra les systèmes de retraite et de santé à des pressions de plus en plus fortes. En 2016-2017, en étroite coordination avec les États Membres et les autres parties prenantes concernées, le système des Nations Unies continuera de travailler à ces problèmes et à donner suite aux conclusions du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu en 2013.

12. L'ONU continuera d'appuyer le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, au texte issu de l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et

aux textes issus de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

13. Conformément à la résolution 66/207, la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) doit se tenir en 2016 pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable, qui devrait être consacrée à la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes » qu'il conviendra d'établir en s'appuyant sur le Programme pour l'habitat adopté dans le cadre d'Habitat II à Istanbul (Turquie) en 1996, la Déclaration de 2001 sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire (résolution S-25/2) et les objectifs de développement arrêtés au niveau international. En 2016-2017, l'Organisation mettra en œuvre les dispositions pertinentes du plan stratégique sexennal approuvé par ONU-Habitat pour la période 2014-2019, le texte adopté à l'issue d'Habitat III, ainsi que les mandats approuvés dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

14. La promotion de la paix et de la sécurité internationales restera au cœur de l'activité de l'Organisation en 2016-2017. La persistance des conflits, de longue durée ou naissants, et l'apparition de nouvelles sources d'insécurité dans les régions posent des problèmes qu'il incombe à l'ONU de régler. L'absence de paix et la persistance voire l'exacerbation des conflits armés ont des effets dévastateurs sur les populations civiles, nuisant gravement aux efforts de développement des pays.

15. Il demeure essentiel que l'Organisation continue de fournir un appui au maintien de la paix dans plusieurs régions du monde et réponde à la nécessité de mettre sur pied des opérations de plus en plus complexes permettant de conduire à la réconciliation politique et de protéger les civils. Outre la poursuite de l'application de mesures de réforme du maintien de la paix adoptées au cours d'exercices antérieurs, l'ONU augmentera ses capacités en renforçant le partenariat avec les pays fournisseurs de contingents et en maximisant la collaboration avec les organisations régionales aptes à appuyer le maintien de la paix.

16. La prévention des conflits est le moyen le plus économique de maintenir la paix et la sécurité. Il est fondamental que l'ONU soit dotée d'un dispositif efficace de diplomatie préventive et puisse exercer rapidement et aisément ses bons offices pour prévenir et régler les conflits internationaux ou civils. En 2016-2017, il faudra rester attentif à cette dimension des travaux de l'Organisation et veiller à la développer.

17. S'il est essentiel de prévenir les conflits et de maintenir la paix, il importe tout autant de veiller à ce que les sociétés sortant d'un conflit n'y retombent pas. En 2016-2017, l'Organisation s'efforcera d'aider la Commission de consolidation de la paix à mener des activités visant à préserver la paix dans les pays touchés par un conflit en assurant un appui international aux initiatives prises et dirigées par les autorités nationales pour consolider la paix et en appliquant les recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui sera effectué en 2015.

18. Dans plusieurs lieux d'affectation, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader pour le personnel des Nations Unies qui s'est trouvé exposé à plus de menaces diverses, et a notamment été la cible déclarée d'attaques asymétriques de

groupes extrémistes. Les enlèvements, dont le nombre augmente de façon inquiétante, restent une menace grave pour le personnel de l'Organisation et nuisent aux opérations de l'ONU. En dépit de ces menaces, celle-ci continuera ses importantes activités, même dans les crises en cours et dans les zones à hauts risques. Vu la charge de travail accrue à laquelle elle devra faire face en 2016-2017, il lui faudra assurer la sécurité de son personnel de sorte que les activités mondiales de maintien de la paix, d'assistance humanitaire et d'aide au développement soient facilitées, en particulier sur les théâtres de crise et dans les zones où les populations ont besoin du secours de l'ONU.

19. La paix et la sécurité sont deux préalables au redressement économique. Pour favoriser la réalisation des grands objectifs de développement en Afrique, l'Organisation devra étoffer l'appui qu'elle y apporte au renforcement de la sécurité en s'associant aux efforts de l'Union africaine et en établissant des relations étroites de collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales.

### **Développement en Afrique**

20. L'Afrique restera au centre des préoccupations de l'ONU en 2016-2017. Si, dans l'ensemble, elle continue de bénéficier d'une forte croissance économique et si le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté semble diminuer, les inégalités persistent : le chômage reste élevé et les conflits armés compromettent les perspectives de développement dans des régions essentielles. L'évolution démographique du continent se traduit par un rajeunissement de la population, ce qui signifie que l'ONU devra aider les gouvernements à définir des orientations et à prendre des mesures pour offrir aux jeunes plus de perspectives en termes d'enseignement, de formation et d'emploi.

21. L'Organisation continuera de collaborer étroitement avec l'Union africaine dans le cadre du programme de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de sa conception à long terme du développement, synthétisée dans l'Agenda 2063, ainsi qu'avec le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, afin d'accélérer l'élaboration du programme africain de développement et de poser les bases d'une paix et d'un développement durables sur le continent. Elle appuiera la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable en tenant compte des priorités et préoccupations de la région. Elle aidera également à donner suite aux textes issus de la Conférence sur le développement durable en ce qui concerne l'Afrique. L'ONU s'associera aux gouvernements et aux autres acteurs du développement, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile, afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives stimulant le financement du développement dans plusieurs domaines, dont la gestion durable des forêts, et de promouvoir et renforcer la participation des citoyens aux processus de gouvernance et d'administration publique.

### **Promotion des droits de l'homme, de la justice et du droit international**

22. L'ONU continuera de traduire dans les faits la ferme détermination que la communauté internationale a exprimée par son intermédiaire, notamment dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993, la Déclaration du Millénaire de 2000, le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour

le développement de 2010 au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que la paix et la sécurité, et le développement et les droits de l'homme étaient des composantes interdépendantes et complémentaires du système des Nations Unies. Quoiqu'il y ait mondialement de plus en plus de convergence des vues quant au respect du droit international, des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la promotion de la justice, l'ONU renforcera sa collaboration active avec les États Membres en 2016-2017 pour promouvoir et protéger l'exercice effectif des droits de l'homme par tous. Elle continuera de mobiliser les États Membres pour aider le Conseil des droits de l'homme à remplir son mandat et pour favoriser la ratification universelle des traités relatifs aux droits de l'homme et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

23. La création et la défense de normes en matière de droits de l'homme et de justice et la promotion du droit international sont des éléments essentiels de la mission et du mandat de l'ONU. L'Organisation continuera d'agir pour lutter contre l'impunité des responsables d'infractions internationales, renforcer la justice pénale internationale, dont la clef de voûte est la Cour pénale internationale, et aider les États à renforcer leurs institutions judiciaires.

24. L'accent sera maintenu sur les droits de l'homme dans les programmes nationaux et internationaux, la lutte contre la pauvreté et la discrimination, la promotion des droits des enfants et des femmes, la sensibilisation aux droits de l'homme à tous les niveaux d'éducation, la satisfaction du besoin de protection des populations vulnérables et la prise de conscience et le règlement des problèmes de portée internationale, notamment les violations graves et systématiques des droits de l'homme.

#### **Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire**

25. Il est peu probable que les demandes d'assistance humanitaire diminueront en 2016-2017. Depuis 10 ans, le financement nécessaire aux opérations humanitaires a plus que doublé, dépassant 10 milliards de dollars par an et suscitant des appels interinstitutions concernant le plus souvent 60 à 70 millions de personnes, contre 30 à 40 millions il y a 10 ans. Du fait qu'ils touchent les personnes les plus vulnérables, les conflits et les crises politiques et sociales continueront de créer des besoins d'aide humanitaire. Alors que les conflits sont en majorité intranationaux, les déplacements de population qu'ils entraînent ont régulièrement augmenté pour atteindre en 2012 leur maximum mondial en 18 ans, soit 45,2 millions de personnes. D'autre part, les catastrophes naturelles font payer un lourd tribut à de nombreux pays, touchant plus particulièrement les groupes vulnérables. Les demandes d'aide que l'Organisation reçoit devraient continuer à se multiplier, car la fréquence de certaines catastrophes naturelles (ouragans, typhons, inondations et sécheresse, par exemple) augmente sous l'effet des nouvelles conditions météorologiques liées aux changements climatiques. De 1990 à 2012, l'augmentation la plus forte du nombre des catastrophes et des victimes a été enregistrée en Afrique subsaharienne, où le nombre annuel des catastrophes a plus que doublé, et en Asie. L'Organisation devra donc redoubler d'efforts pour promouvoir des stratégies efficaces de réduction des risques de catastrophe afin que les collectivités soient moins exposées et moins vulnérables aux risques naturels et que les autorités nationales et locales sachent y faire face.

26. En 2016-2017, l'ONU devra aussi rechercher encore les moyens de régler une série de problèmes relativement neufs qui sapent ses efforts d'assistance humanitaire aux populations : accès de plus en plus difficile; insécurité des théâtres d'intervention; et immunité du personnel de l'ONU de moins en moins respectée sur le terrain. L'Organisation devra en outre remanier ses politiques pour tenir compte des crises constantes et prolongées pendant lesquelles les populations nécessitent un appui à long terme. Vu l'effet multiplicateur qu'ont sur les populations les crises mondiales successives et l'augmentation du nombre d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux désireux d'aider les populations dans le besoin, il importe que l'Organisation tire parti des moyens régionaux et nationaux pour se préparer et faire face aux crises nécessitant un soutien humanitaire. Le système des Nations Unies pourrait aussi intervenir davantage dans la coordination des différents acteurs extérieurs.

### **Désarmement**

27. Comme lors de la dernière période biennale, une attention particulière sera accordée au désarmement et à la non-prolifération, ainsi qu'aux armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, compte tenu de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. L'Organisation va donc continuer de plaider en faveur de mesures spécifiquement destinées à faciliter des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et le renforcement du régime international de non-prolifération. Elle redoublera également d'efforts pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui compromet la sécurité des personnes, des pays et des régions qui peuvent le moins se permettre de s'exposer à ce problème.

28. L'Organisation aidera ses États Membres à faire mieux comprendre le lien entre désarmement et développement, à promouvoir des mesures régionales visant à s'attaquer aux problèmes que posent le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects et à encourager la paix et la sécurité régionales et internationales. Elle constituera également une source d'informations impartiales et factuelles sur le désarmement et les questions de sécurité, tout en développant ses programmes de sensibilisation par l'éducation et ses services de formation et de conseil.

### **Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

29. En 2016-2017, l'Organisation devra renforcer encore sa lutte contre les problèmes interdépendants que sont la toxicomanie, le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, la criminalité transnationale, la corruption et le terrorisme, en accordant une attention particulière aux menaces de plus en plus graves que sont la criminalité transnationale et le terrorisme. Il s'agit d'une responsabilité collective qui doit être assumée dans un cadre multilatéral et suivant une méthode intégrée et équilibrée.

30. L'Organisation est idéalement placée pour combattre le terrorisme qui menace de plus en plus la paix et la sécurité internationales. L'application par toutes les parties prenantes de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions relatives à ses examens biennaux successifs demeure un objectif commun pour la communauté mondiale. En 2016-2017, l'Organisation devra

redoubler d'efforts pour faire avancer les travaux relatifs à la convention générale sur le terrorisme international.

31. La drogue et la criminalité pèsent lourdement sur le développement, la paix, la sécurité et l'état de droit. Grâce notamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation s'attaquera à ces problèmes de manière globale et équilibrée en collaborant étroitement avec tous les acteurs concernés. Les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en 2016, vont notamment commencer.

32. Le monde des technologies nouvelles représente un nouveau domaine de travail qui doit faire l'objet d'une attention concertée, car les menaces qu'il présente pour les infrastructures essentielles aux niveaux national et international devraient s'intensifier au fil des prochaines décennies sous l'effet de l'expansion du commerce électronique et de l'utilisation des technologies de l'information pour stimuler la productivité et le développement économiques ainsi que la mise en commun des connaissances à l'échelle mondiale. L'Organisation devra donc s'attaquer efficacement à ces nouveaux problèmes.

#### **Efficacité du fonctionnement de l'Organisation**

33. La mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja et l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'Organisation sont des exemples de la manière dont elle s'efforce d'améliorer constamment son fonctionnement. Elle va continuer de se doter de fonctionnaires souples et mobiles, aptes à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour exécuter ses mandats, qui sont de plus en plus complexes, elle doit disposer d'effectifs compétents et polyvalents, capables de travailler dans plusieurs domaines et avec des partenaires variés. Elle continuera également d'améliorer ses mécanismes de contrôle interne et de renforcer le principe de responsabilité, comme le prescrivent les résolutions [64/259](#), [66/257](#) et [67/253](#) de l'Assemblée générale.

### **III. Priorités pour 2016-2017**

34. On se souviendra que, pour les périodes 1998-2001, 2002-2005, 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015, l'Assemblée générale avait retenu huit priorités, qui couvraient la grande majorité des activités de fond menées par l'Organisation. Puisque les conditions qui ont présidé au choix de ces priorités existent toujours aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à envisager de réaffirmer, ou de modifier, selon les besoins, les priorités suivantes pour la période 2016-2017 :

- a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;
- b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- c) Développement de l'Afrique;
- d) Promotion des droits de l'homme;
- e) Coordination efficace des opérations d'aide humanitaire;
- f) Promotion de la justice et du droit international;

- g) Désarmement;
- h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

#### **IV. Structure et format**

35. Le cadre stratégique se compose de deux volets : le premier est consacré au plan-cadre et le second au plan-programme biennal. Le plan englobe 28 programmes; chaque programme correspond aux travaux exécutés par une entité organique, généralement un département (une concordance étant assurée avec le chapitre pertinent du budget-programme), et se subdivise en un certain nombre de sous-programmes, chacun d'eux correspondant également à une entité organique, généralement une division.

36. Pour chaque programme décrit dans le plan-programme biennal (deuxième volet) sont présentés : a) l'orientation générale, qui décrit le principal objet du programme dans son ensemble, les changements qui devraient résulter de son exécution et les bénéfices que peuvent en attendre les utilisateurs finals; b) les sous-programmes; et c) la liste des textes portant autorisation des activités. Chaque sous-programme est présenté conformément aux principes de la budgétisation axée sur les résultats, suivant un cadre logique qui comprend l'objectif de l'Organisation, les réalisations escomptées du Secrétariat, et les indicateurs de succès. L'ensemble de ces éléments forme l'ossature du prochain projet de budget-programme. Pour chaque sous-programme est définie une stratégie à suivre pour obtenir les réalisations escomptées.

37. Comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination aux paragraphes 64 et 66 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/67/16), le Secrétariat a coordonné ses efforts de façon à améliorer la formulation de tous les éléments des cadres logiques des sous-programmes, en veillant particulièrement au libellé des réalisations escomptées et aux aspects qualitatifs des indicateurs de succès. À cet effet, il a tenu une série de réunions de travail avec tous les directeurs de programme, au cours desquelles ceux-ci ont été priés d'établir leurs propositions de façon que l'information sur les résultats prévus présente une réelle utilité pour les États Membres, et que les cadres logiques puissent être utilisés comme outil de gestion. Dans bien des cas, le Comité du programme et de la coordination a également proposé un libellé précis, qui continue d'être utilisé dans les cadres logiques pour 2016-2017.

38. Les améliorations apportées au cadre logique ont pour but de renforcer le principe de responsabilité, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/259, 66/257 et 67/253, par lesquelles elle a décidé que le principe de responsabilité consistait notamment à atteindre les objectifs et à produire des résultats de haute qualité, dans les délais fixés et de manière économique, en mettant intégralement en œuvre toutes les activités prescrites au Secrétariat par les organes intergouvernementaux de l'ONU ou par les organes subsidiaires dont ils se sont dotés et dans le respect de toutes les résolutions, de toutes les règles, de tous les règlements et de toutes les normes déontologiques, et de veiller à ce que, dans toutes ses activités, l'Organisation s'attache en priorité aux résultats.

39. Le plan-programme biennal est établi avec le concours de tous les départements, en tenant compte des résultats de l'examen effectué par les organes intergouvernementaux spécialisés pour les programmes relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Les modifications que ces organes recommandent d'apporter au projet de plan-programme sont incorporées, le cas échéant. Lorsqu'il n'a pas été possible d'intégrer les changements en raison du calendrier établi pour les réunions, les recommandations des organes intergouvernementaux sont communiquées au Comité du programme et de la coordination au moment où il examine les programmes pertinents.

## **A. Objectif de l'Organisation**

40. Les objectifs définis engagent l'ensemble de l'Organisation (les États Membres et le Secrétariat) et non pas seulement les organes intergouvernementaux ou le Secrétariat. Autrement dit, ils représentent le résultat final attendu et non pas ce que doit mettre en œuvre l'entité chargée de l'exécution du sous-programme pour y parvenir. Un objectif de l'Organisation dans son ensemble peut consister, par exemple, à « maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques », mais pas à « suivre et analyser les situations risquant de déboucher sur un conflit », activité qui relève du Département des affaires politiques. Les objectifs fixés dans le cadre logique suivant lequel les programmes sont conçus correspondent aux répercussions qu'auront les travaux de l'Organisation au niveau le plus élevé.

41. On s'est efforcé de resserrer la formulation des objectifs en définissant plus clairement ce que chaque sous-programme est censé apporter à ses bénéficiaires et en reprenant les termes choisis par les États Membres. Les objectifs énoncés dans le plan-programme biennal ne sont pas limités dans le temps à une période de deux ans.

## **B. Réalisations escomptées du Secrétariat**

42. Les réalisations escomptées correspondent aux effets de l'exécution des produits et services qui doivent être fournis par le Secrétariat dans un délai de deux ans. Dans la mesure où les réalisations escomptées représentent des résultats favorables pour les utilisateurs finals, les directeurs de programme doivent soigneusement définir les nombreuses catégories de bénéficiaires visés. Lorsque les réalisations escomptées se concrétisent, l'objectif de l'Organisation est atteint. Autrement dit, dans l'architecture du programme, les réalisations escomptées se situent en dessous de l'objectif.

43. Certaines réalisations escomptées font intervenir de multiples parties prenantes et ne relèvent donc pas exclusivement du Secrétariat. Toutefois, dans la mesure où les activités entreprises et les produits et services fournis par le Secrétariat contribuent à ces réalisations, sous réserve qu'ils soient bien conçus et mis en œuvre efficacement, on peut comprendre que le Secrétariat est en droit d'estimer que ces réalisations sont aussi les siennes. Cela est d'autant plus vrai qu'au stade de l'élaboration du budget les directeurs de programme déterminent la nature et la portée des activités et produits et choisissent ceux qui permettent de parvenir aux réalisations retenues dans le plan-programme biennal.

### **C. Indicateurs de succès**

44. Des sessions de formation avec les directeurs de programme ont eu pour objet de vérifier que les indicateurs de succès sont aisément mesurables et sont clairement liés aux réalisations escomptées. Les mesures des résultats, à savoir les valeurs de départ et les valeurs cibles, n'apparaissent pas dans le plan-programme biennal mais figureront dans le prochain projet de budget-programme.

### **D. Stratégie**

45. La stratégie définit la méthode à suivre pour concrétiser les réalisations escomptées.

### **E. Textes portant autorisation du programme**

46. Les textes portant autorisation des travaux, qui sont énumérés après chaque programme, sont adressés aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux, aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités, ainsi qu'au Secrétaire général. Il faut faire une distinction entre les mandats qui fixent l'orientation générale des programmes et des sous-programmes et ceux qui déterminent une action spécifique du Secrétaire général.

## Annexe

## Entités chargées de l'exécution des sous-programmes

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
1.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège et services de conférence des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi
	A. Gestion des conférences (New York)	
	Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social
	Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	Division de la planification centrale et de la coordination
	Sous-programme 3. Services de documentation	Division de la documentation
	Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	Division des réunions et des services de publication
	B. Gestion des conférences (Genève)	
	Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	Service de la planification centrale et de la coordination
	Sous-programme 3. Services de documentation	Service linguistique
	Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	Service d'interprétation et Service de la production et de l'appui
	C. Gestion des conférences (Vienne)	
	Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	Section de la planification, de la coordination et des séances
	Sous-programme 3. Services de documentation	Groupe de la gestion des documents
	Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	Section de l'interprétation, Groupe de la publication électronique et Groupe de la reproduction et de la distribution
	D. Gestion des conférences (Nairobi)	
	Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	Section de la planification et de la coordination
	Sous-programme 3. Services de documentation	Section de traduction et d'édition
	Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	Section de l'interprétation et des publications

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
2.	Affaires politiques	Département des affaires politiques
	Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	Divisions régionales et Division des politiques et de la médiation
	Sous-programme 2. Assistance électorale	Division de l'assistance électorale
	Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	Division des affaires du Conseil de sécurité
	Sous-programme 4. Décolonisation	Groupe de la décolonisation
	Sous-programme 5. Question de Palestine	Division des droits des Palestiniens
	Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme	Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme
	Sous-programme 7. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
	Sous-programme 8. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Bureau d'appui à la consolidation de la paix
	Sous-programme 9. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	Bureau d'enregistrement des dommages
	Sous-programme 10. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
3.	Désarmement	Bureau des affaires de désarmement
	Sous-programme 1. Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement	Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence de l'Office des Nations Unies à Genève
	Sous-programme 2. Armes de destruction massive	Service des armes de destruction massive
	Sous-programme 3. Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)	Service des armes classiques
	Sous-programme 4. Information et sensibilisation	Service de l'information et de la sensibilisation
	Sous-programme 5. Désarmement régional	Service du désarmement régional
4.	Opérations de maintien de la paix	Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions
	A. Opérations de maintien de la paix	
	Sous-programme 1. Opérations	Bureau des opérations

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 2. Questions militaires	Bureau des affaires militaires
	Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
	Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	Division des politiques, de l'évaluation et de la formation
	Sous-programme 5. Appui administratif aux missions	Division du personnel des missions et Division du budget et des finances des missions
	Sous-programme 6. Services d'appui intégrés	Division du soutien logistique et Division de l'informatique et des communications
B.	Missions de maintien de la paix	
	1. Organisme des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
	2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
5.	Utilisations pacifiques de l'espace	Bureau des affaires spatiales
6.	Affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques
	Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	Bureau du Conseiller juridique
	Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	Division des questions juridiques générales
	Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	Division de la codification
	Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	Division des affaires maritimes et du droit de la mer
	Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	Division du droit commercial international
	Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	Section des traités
7.	Affaires économiques et sociales	Département des affaires économiques et sociales
	Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination
	Sous-programme 2. Politiques sociales et développement social	Division des politiques sociales et du développement social
	Sous-programme 3. Développement durable	Division du développement durable

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 4. Statistique	Division de statistique
	Sous-programme 5. Population	Division de la population
	Sous-programme 6. Politiques et analyse en matière de développement	Division des politiques et de l'analyse en matière de développement
	Sous-programme 7. Administration publique et gestion du développement	Division de l'administration publique et de la gestion du développement
	Sous-programme 8. Gestion durable des forêts	Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts
	Sous-programme 9. Financement du développement	Bureau du financement du développement
8.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
	Sous-programme 1. Pays les moins avancés	Groupe des pays les moins avancés
	Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	Groupe des pays en développement sans littoral
	Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	Groupe des petits États insulaires en développement
9.	Appui des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
	Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique
	Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	Commission économique pour l'Afrique
	Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	Département de l'information
10.	Commerce et développement	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
	Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	Division de la mondialisation et des stratégies de développement
	Sous-programme 2. Investissements et entreprises	Division de l'investissement et des entreprises

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 3. Commerce international	Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
	Composante 1. Commerce international des biens et des services	Division du commerce international des biens et services, et des produits de base
	Composante 2. Produits de base	Groupe spécial sur les produits de base
	Sous-programme 4. Technologie et logistique	Division de la technologie et de la logistique
	Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux
	Sous-programme 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	Centre du commerce international
11.	Environnement	Programme des Nations Unies pour l'environnement
	Sous-programme 1. Changements climatiques	Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie
	Sous-programme 2. Catastrophes et conflits	Division de la mise en œuvre des politiques environnementales
	Sous-programme 3. Gestion des écosystèmes	Division de la mise en œuvre des politiques environnementales
	Sous-programme 4. Gouvernance environnementale	Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement
	Sous-programme 5. Produits chimiques et déchets	Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie
	Sous-programme 6. Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables	Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie
	Sous-programme 7. État de l'environnement	Division de l'alerte rapide et de l'évaluation
12.	Établissements humains	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
	Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbains	Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains
	Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain	Service de la planification et de l'aménagement du milieu urbain
	Sous-programme 3. Économie urbaine	Service de l'économie urbaine
	Sous-programme 4. Services urbains de base	Service des services urbains de base
	Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles	Service du logement et de l'assainissement des établissements insalubres

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 6. Réduction des risques et relèvement	Service de la réduction des risques et du relèvement
	Sous-programme 7. Recherche et renforcement de capacités	Service de la recherche et du renforcement des capacités
13.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
	Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	Division des traités
	Sous-programme 2. Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif	Division des opérations
	Sous-programme 3. Lutte contre la corruption	Division des traités
	Sous-programme 4. Prévention du terrorisme	Division des traités
	Sous-programme 5. Justice	Division des opérations
	Sous-programme 6. Étude, analyse des tendances et criminalistique	Division de l'analyse des politiques et des relations publiques
	Sous-programme 7. Appui en matière de politiques	Division de l'analyse des politiques et des relations publiques
	Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel	Division des opérations
	Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	Division des traités
14.	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
	Sous-programme 1. Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, de la coordination et des partenariats stratégiques
	Sous-programme 2. Politiques et activités	Bureau des politiques et des programmes
15.	Développement économique et social en Afrique	Commission économique pour l'Afrique
	Sous-programme 1. Politique macroéconomique	Division des politiques macroéconomiques
	Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce	Division de l'intégration régionale et du commerce
	Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	Division des initiatives spéciales
	Sous-programme 4. Statistiques	Centre africain pour la statistique

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 5. Renforcement des capacités	Division du renforcement des capacités
	Sous-programme 6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	Centre africain pour le genre
	Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement	Cabinet du Secrétaire exécutif de la Commission
	Composante 1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Rabat)
	Composante 2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (Niamey)
	Composante 3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Yaoundé)
	Composante 4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est (Kigali)
	Composante 5. Activités sous-régionales en Afrique australe	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (Lusaka)
	Sous-programme 8. Planification et administration du développement	Institut africain de développement économique et de planification
	Sous-programme 9. Développement social	Division des politiques de développement social
16.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
	Sous-programme 1. Politique macroéconomique et développement sans exclusive	Division des politiques macroéconomiques et du développement
	Sous-programme 2. Commerce et investissement	Division du commerce et de l'investissement
	Sous-programme 3. Transports	Division des transports
	Sous-programme 4. Environnement et développement	Division de l'environnement et du développement
	Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe
	Sous-programme 6. Développement social	Division du développement social
	Sous-programme 7. Statistiques	Division de statistique
	Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement	Cabinet du Secrétaire exécutif
	Composante 1. Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique	Bureau sous-régional pour le Pacifique

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Composante 2. Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est
	Composante 3. Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale	Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale
	Composante 4. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest
	Composante 5. Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud-Est
17.	Développement économique en Europe	Commission économique pour l'Europe
	Sous-programme 1. Environnement	Division de l'environnement
	Sous-programme 2. Transports	Division des transports
	Sous-programme 3. Statistiques	Division de statistique
	Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques	Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire
	Sous-programme 5. Énergie durable	Division de l'énergie durable
	Sous-programme 6. Commerce	Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire
	Sous-programme 7. Foresterie et bois	Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire
	Sous-programme 8. Logement, aménagement du territoire et population	Division de statistique et Division de la coopération économique, du commerce et de l'aménagement du territoire
18.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
	Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	Division du commerce international et de l'intégration
	Sous-programme 2. Production et innovation	Division du développement de la production et des entreprises
	Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	Division du développement économique
	Sous-programme 4. Financement du développement	Division du financement pour le développement

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale	Division du développement social
	Sous-programme 6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	Division de la promotion de l'égalité des sexes
	Sous-programme 7. Population et développement	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population (CELADE)
	Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	Division du développement durable et des établissements humains
	Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	Division de l'infrastructure et des ressources naturelles
	Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES)
	Sous-programme 11. Statistiques	Division de statistique
	Sous-programme 12. Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine	Bureau sous-régional de la CEPALC au Mexique
	Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes
	Sous-programme 14. Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales	Cabinet du Secrétaire exécutif et du Secrétaire de la Commission
19.	Développement économique et social en Asie occidentale	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
	Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	Division du développement durable et de la productivité
	Sous-programme 2. Développement social	Division du développement social
	Sous-programme 3. Développement économique et intégration	Division du développement économique et de la mondialisation
	Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	Division des technologies de l'information et des communications
	Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	Division de statistique
	Sous-programme 6. Promotion de la femme	Centre de la femme

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement	Division des questions nouvelles et des questions liées aux conflits
20.	Droits de l'homme	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
	Sous-programme 1. Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse	Division de la recherche et du droit au développement
	Sous-programme 2. Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme	Division des traités relatifs aux droits de l'homme
	Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	Division des opérations hors siège et de la coopération technique
	Sous-programme 4. Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires	Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales
21.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
22.	Réfugiés de Palestine	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
	Sous-programme 1. Vivre longtemps et en bonne santé	
	Sous-programme 2. Acquérir des connaissances et des compétences	
	Sous-programme 3. Avoir un niveau de vie décent	
	Sous-programme 4. Jouir pleinement de tous les droits de l'homme	
23.	Aide humanitaire	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
	Sous-programme 1. Analyse des politiques	Service de l'élaboration des politiques et des études de New York
	Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	Division de la coordination et des interventions, Fonds central pour les interventions d'urgence et Section de la coordination des financements de New York ; Service de l'appui aux programmes et Service des partenariats et de la mobilisation des ressources de Genève
	Sous-programme 3. Réduction des risques de catastrophe naturelle	Stratégie internationale de prévention des catastrophes et son secrétariat

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence	Service des interventions d'urgence de Genève
	Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	Service des communications et Service de l'information
24.	Information	Département de l'information
	Sous-programme 1. Services de communication stratégique	Division de la communication stratégique
	Sous-programme 2. Services d'information	Division de l'information et des médias, avec l'appui du Bureau du porte-parole du Secrétaire général
	Sous-programme 3. Services de diffusion et de partage du savoir	Division de la sensibilisation du public
25.	Services de gestion et d'appui	Département de la gestion et services administratifs de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi
	A. Siège	
	Sous-programme 1. Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion et secrétariat de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination
	Sous-programme 2. Planification des programmes, budget et comptabilité	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité
	Sous-programme 3. Gestion des ressources humaines	Bureau de la gestion des ressources humaines
	Sous-programme 4. Services d'appui	Bureau des services centraux d'appui
	Sous-programme 5. Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications	Bureau de l'informatique et des communications
	Sous-programme 6. Services informatiques et services de communications	Bureau de l'informatique et des communications
	B. Office des Nations Unies à Genève	
	Sous-programme 2. Planification des programmes, budget et comptabilité (Genève)	Service de la gestion des ressources financières
	Sous-programme 3. Gestion des ressources humaines (Genève)	Service de la gestion des ressources humaines
	Sous-programme 4. Services d'appui (Genève)	Services centraux d'appui

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
	Sous-programme 6. Services informatiques (Genève)	Service des technologies de l'information et des communications
	Sous-programme 7. Services de bibliothèque (Genève)	Services de bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève
C.	Office des Nations Unies à Vienne	
	Sous-programme 2. Planification des programmes, budget et comptabilité (Vienne)	Service de la gestion des ressources financières
	Sous-programme 3. Gestion des ressources humaines (Vienne)	Service de la gestion des ressources humaines
	Sous-programme 4. Services d'appui (Vienne)	Service de l'appui général et Services de bibliothèque de la Division de la gestion
	Sous-programme 6. Services informatiques (Vienne)	Service de la technologie de l'information
D.	Office des Nations Unies à Nairobi	
	Sous-programme 2. Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)	Service de la gestion du budget et des ressources financières
	Sous-programme 3. Gestion des ressources humaines (Nairobi)	Service de la gestion des ressources humaines
	Sous-programme 4. Services d'appui (Nairobi)	Service d'appui de la Division des services administratifs
	Sous-programme 6. Services informatiques (Nairobi)	Service des technologies de l'information et des communications de la Division des services administratifs
26.	Contrôle interne	Bureau des services de contrôle interne
	Sous-programme 1. Audit interne	Division de l'audit interne
	Sous-programme 2. Inspection et évaluation	Division de l'inspection et de l'évaluation
	Sous-programme 3. Investigations	Division des investigations
27.	Activités financées en commun	
A.	Commission de la fonction publique internationale	Commission de la fonction publique internationale
B.	Corps commun d'inspection	Corps commun d'inspection
C.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

---

<i>Programme</i>	<i>Objet</i>	<i>Entités</i>
28.	Sûreté et sécurité	Département de la sûreté et de la sécurité
	Sous-programme 1. Coordination de la sécurité et de la sûreté	Division des services de sûreté et de sécurité du Siège
	Sous-programme 2. Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs	Division des opérations régionales et Service de l'appui aux bureaux extérieurs
	Composante 1. Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain	Division des opérations régionales
	Composante 2. Appui aux bureaux extérieurs	Service de l'appui aux bureaux extérieurs

---